

# MOBILISATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL EN RÉGION

par le MIRT : Catherine BERSON (MIRT Poitou Charentes)

En 2009, trois régions pilotes ont expérimenté le programme d' EPP/QMCP : les régions Centre, Poitou Charentes et Franche Comté. Dans deux de ces régions (Centre et Poitou Charente), les sociétés savantes de médecine et santé au travail étant aussi membres fondateurs d' E-Pairs, les médecins du travail connaissaient donc déjà le dispositif E-pairs.

Le rôle du médecin inspecteur régional a été défini comme ayant un rôle d'information sur la mise en place de ce nouveau programme EPP/QMCP et un rôle de facilitateur. Chaque médecin du travail gardant son libre choix sur la manière de faire son EPP.

Comment a-t-on procédé en Poitou Charentes ?

- Envoi d'un courrier par le MIRT à l'ensemble des médecins du travail de la région auquel étaient joints les documents et les lettres officialisant la démarche
- Constitution d'un groupe inter départemental **dont la création a été fortement facilité par le fait qu'il y avait un pilote dans la région qui connaissait les médecins inscrits au programme, qui a planifié et organisé les réunions, le médecin inspecteur restant un facilitateur.**

En 2010, j'ai présenté le dispositif et le bilan des QMCP, en y incluant le programme EPP/QMCP, dans chaque service inter, dans les services de la MSA et dans les services de la fonction publique. Mon retour est que l' EPP par les QMCP fait moins peur, semble plus accessible que de participer à un GAPEP car le dispositif est plus léger.

Les difficultés que nous rencontrons dans le cadre de cette expérimentation sont

- la diminution de la participation des médecins du travail au programme EPP/QMCP. (cf contexte actuel de la santé au travail)
- une mobilisation difficile par rapport à l'EPP
- et plus récemment l'absence de MIRT, puisqu'aujourd'hui, sur les 3 régions pilotes, je suis le seul médecin inspecteur qui reste.